

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL  
DE FRANCHE-COMTE

11 avenue E. Cusenier 25 084 BESANCON cedex

## RAPPORT DE GESTION 2019



FRANCHE-COMTÉ  
banque & assurances

*Copie certifiée conforme  
à l'original*

*S. Delorme*

*27/04/2020.*

1. PRESENTATION DE LA CAISSE REGIONALE .....	4
2. INFORMATIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES – DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE (DPEF) .....	5



CREDIT\_AGRICOLE\_  
PACTE\_2019\_definiti

3. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 2019 .....	8
3.1 LA SITUATION ECONOMIQUE .....	8
3.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES .....	17
3.3 ANALYSE DES COMPTES INDIVIDUELS .....	23
3.4 CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION .....	27
3.5 AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	28
3.6 TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....	29
A. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES POUR LE GROUPE CR .....	29
B. INFORMATIONS DIVERSES .....	31
4. INFORMATIONS PRUDENTIELLES .....	31
4.1 INFORMATIONS PRUDENTIELLES .....	31
<i>Composition et pilotage du capital</i> .....	31
<i>Cadre réglementaire applicable</i> .....	32
<i>Supervision et périmètre prudentiel</i> .....	33
<i>Politique de capital</i> .....	33
Groupe Crédit Agricole .....	33
Groupe Crédit Agricole S.A. ....	34
Caisses régionales .....	34
Filiales .....	34
<i>Gouvernance</i> .....	34
<i>Fonds propres prudentiels</i> .....	34
Fonds propres de base de catégorie 1 ou <i>Common Equity Tier 1</i> (CET1) .....	34
Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou <i>Additional Tier 1</i> (AT1) .....	36
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) .....	36
Dispositions transitoires .....	37
Situation au 31 décembre 2019 .....	38
<i>Adéquation du capital</i> .....	39
Ratios de solvabilité .....	39
Au numérateur des ratios de solvabilité .....	39
Au dénominateur des ratios de solvabilité .....	40
Exigences prudentielles .....	40
Situation au 31 décembre 2019 .....	41
<i>Ratio de levier</i> .....	41
Cadre réglementaire .....	41
Situation au 31 décembre 2019 .....	42
<i>Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales</i> .....	42
Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch) .....	42
Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA .....	43
4.2 FACTEURS DE RISQUES .....	43
<i>FACTEURS DE RISQUE LIÉS À L'ÉMETTEUR ET À SON ACTIVITÉ</i> .....	44
4.3 GESTION DES RISQUES .....	59
4.3.1 <i>APPETENCE AU RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES</i> .....	59
4.3.2 <i>DISPOSITIF DE STRESS TESTS</i> .....	65
4.3.3 <i>PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES</i> .....	66
I. <i>Références en matière de contrôle interne</i> .....	67
II. <i>Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne</i> .....	68

I.	Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.....	71
4.3.4	<b>RISQUES DE CREDIT</b> .....	75
I.	Objectifs et politique.....	76
II.	Gestion du risque de crédit.....	77
III.	Expositions.....	81
IV.	Application de la norme IFRS9.....	85
4.3.5	<b>RISQUES DE MARCHE</b> .....	86
I.	Objectifs et politique.....	86
II.	Gestion du risque.....	86
III.	Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché.....	87
V.	Risque action.....	88
4.3.6	<b>GESTION DU BILAN</b> .....	88
I.	Gestion du bilan – Risques financiers structurels.....	88
II.	Risque de taux d'intérêt global.....	89
III.	Risque de change.....	92
IV.	Risque de liquidité et de financement.....	93
V.	Politique de couverture.....	96
I.	Organisation et dispositif de surveillance.....	98
4.3.7	<b>RISQUES JURIDIQUES</b> .....	101
4.3.8	<b>RISQUES DE NON-CONFORMITE</b> .....	101

# 1. Présentation de la Caisse régionale

### ÉTABLIR ET FAIRE VIVRE LE PACTE SOCIAL

1452 120 53

2583

214

2574

46 heures

### RÉSPONSABILITÉ SOCIÉTAIRE

2385824-6

225 412 46 100%

look&feel

DISTRIBUÉS AUX ASSOCIATIONS SOUS FORME DE TOUQUETS.

les relations sociales.

12 200 ADOPTÉS	2 314 RELATIONS
175 FOLLOWERS	1 347 ADOPTÉS

### SPORT ÉCOLE VIE

SPORT ÉCOLE VIE

CLÉS

### UNE RELATION RESPONSABLE AVEC NOS CLIENTS

138

384 775

224 millions

240 millions

222 189

12,60%

120 millions

67,60%

### LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOS TERRITOIRES

280 70

10 617 12 590

1485 Me 1415 Me

513 millions d'euros

### LA GOUVERNANCE COOPÉRATIVE MUTUALISTE

45 CAISSES LOCALES

250 135 SOCIÉTAIRES SOIT 49% DES CLIENTS

1348 ADMINISTRATEURS

18 ADMINISTRATEURS CAISSE RÉGIONALE

145 219 CARTES SOCIÉTAIRES

20233 BUREAUX SOCIÉTAIRES COMITÉS

256 DOSSIERS

116 NOMBRE DE CRÉDIT + COOP DE POUSSÉ

244 200 ADOPTÉS

## 2. Informations Economiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)



CREDIT\_AGRICOLE\_  
PACTE\_2019\_definiti

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière.

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Franche- Comté (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 rév.2 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande auprès du siège de l'entité.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en oeuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants et dont la liste est donnée en annexe :

o des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

o des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Besançon, Vesoul et Lons-le-Saunier, et couvrent 100% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est donnée en annexe ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

#### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre fin décembre 2019 et début mars 2020 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une quinzaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les Directions RSE, Ressources Humaines, Achats, Agriculteurs et Professionnels ; et Excellence Opérationnelle.

#### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 02 mars 2020 L'un des Commissaires aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Élisabeth L'Hermite  
Associée

Pascal Baranger  
Directeur au sein du Département  
Développement Durable

### 3. Examen de la situation Financière et du résultat 2019

#### 3.1 La situation économique

##### 3.1.1 Environnement Economique et financier

###### Bilan de l'année 2019

**Dans un climat de fortes incertitudes, la croissance a poursuivi son ralentissement, marqué par les piètres performances de l'investissement productif et du commerce mondial**

En 2019, le cycle économique mondial a poursuivi son mouvement de lent ralentissement amorcé depuis le pic récent de 2017 (3,8%). La croissance mondiale se serait ainsi établie à 2,9% (après 3,6% en 2018), soit son rythme le plus modéré depuis le rebond postérieur à la crise financière mondiale de 2008/2009. Ce fléchissement résulte évidemment de tendances lourdes affectant, bien qu'inégalement, l'ensemble des pays et d'éléments propres à chaque économie ou à chaque secteur. Aux tendances générales amplifiant des ralentissements cycliques et structurels déjà à l'œuvre (grandes économies développées et Chine) se sont ajoutées les faiblesses propres à certains pays émergents majeurs (Brésil, Inde, Mexique, Russie). Certains secteurs industriels, tels l'industrie automobile, ont été pénalisés par des changements réglementaires (nouvelles normes d'émissions). Ces chocs spécifiques sont restés cantonnés et ont peu pénalisé les secteurs des services ou de la construction.

Au-delà des spécificités, les tensions commerciales sino-américaines (barrières commerciales effectives mais aussi inquiétudes quant aux secteurs et pays susceptibles de constituer de nouvelles cibles) et le climat d'incertitude ont nettement pesé sur les perspectives de demande, l'incitation à investir et, plus généralement, sur le climat des affaires. Dans un environnement économique plus « anxigène », le ralentissement le plus notable est enregistré par l'investissement productif alors que la consommation des ménages, globalement, résiste.

Les entreprises ont, en effet, révisé à la baisse leurs projets d'investissement et la consommation des ménages en biens durables s'est légèrement infléchie. Confrontées à une demande moins dynamique ou plus incertaine, les entreprises ont fini par ajuster leur production. Plus sensible à l'investissement et à la consommation de biens durables, le commerce mondial s'est encore essoufflé. Les échanges mondiaux de biens et services n'auraient ainsi crû que de 1,1% en 2019, après avoir progressé de 3,6% et de 5,7% en 2018 et 2017, respectivement. Ce fléchissement à près de 1% est également à rapprocher du rythme annuel moyen enregistré entre 2010 et 2018, proche de 5% (3,8% pour le PIB mondial). Cependant, des politiques monétaires très accommodantes et largement préventives (voir ci-après) et des conditions financières favorables ont permis d'amortir le ralentissement et, *in fine*, de contribuer à la résistance du marché du travail. Création d'emplois, augmentation progressive des salaires, inflation toujours contenue, gains de pouvoir d'achat ont soutenu la confiance et les dépenses des ménages.

**Une tendance commune à la décélération mais des singularités nationales conditionnées par le degré d'exposition au commerce mondial et au secteur industriel**

Aux États-Unis, l'année 2019 s'est achevée sur une croissance trimestrielle annualisée de 2,1%, soutenue par les exportations nettes (contraction des importations) alors que les dépenses de consommation ont ralenti, que les stocks ont pesé sur la croissance et que les investissements en capital fixe des entreprises se sont contractés pour le troisième trimestre consécutif. Sur l'ensemble



de l'année, la croissance fléchit de 2,9% à 2,3% mais reste supérieure au rythme potentiel estimé proche de 2%. La demande intérieure en demeure le principal moteur, avec des contributions fortes de la consommation des ménages (1,8 point de pourcentage) et des dépenses publiques (0,4 point) mais en net retrait de l'investissement productif (0,2 point) et négative des échanges extérieurs (-0,2 point). Alors que l'économie est au plein-emploi (avec un taux de chômage à 3,5% fin 2019), l'inflation est restée modérée. L'indice de prédilection de la Réserve Fédérale (indice des prix PCE, *Personal Consumption Expenditures*) a augmenté de 1,4% au quatrième trimestre 2019 (variation trimestrielle annualisée), un rythme inférieur à l'objectif d'inflation de 2%. Après 2,1% en moyenne 2018, l'inflation (PCE) sur l'année atteint 1,4%.

En Chine, aux facteurs de fléchissement lent et naturel de la croissance (tertiarisation, vieillissement, montée de la propension à épargner, repli du rythme des créations d'emplois), sont venus se superposer les pertes d'emplois urbains et le conflit commercial avec les Etats-Unis. Le rythme de croissance s'est replié en fin d'année portant la croissance moyenne sur 2019 à 6,1%, son plus faible niveau depuis 1990. La consommation privée et publique fournit l'essentiel (60%) de l'expansion, alors que la contribution de l'investissement productif se replie (1,9 point de pourcentage, sa contribution la plus faible depuis 2000) et que celle des échanges extérieurs reste positive (0,7 point).

Au Royaume-Uni, l'année 2019 a, indéniablement, été dominée par la saga du Brexit. Les interminables tractations parlementaires ont conduit à une impasse impliquant trois reports de la date du Brexit (initialement fixée au 31 mars 2019). En cause ? Les divisions importantes au sein du gouvernement minoritaire de Theresa May et l'impopularité de son « backstop » sur la frontière irlandaise. Après la tenue d'élections européennes au mois de mai, à l'occasion desquelles le parti conservateur a essuyé une lourde défaite, Theresa May a été contrainte de démissionner du poste de Premier ministre. Son successeur Boris Johnson a renégocié le « backstop » avec l'UE et a réussi à acculer le Labour à des élections générales anticipées mi-décembre. Ces élections se sont soldées par une victoire historique des Conservateurs face à un Labour défavorisé par une politique trop à gauche et anti-business.

Dans un contexte de ralentissement mondial, l'incertitude sur le Brexit a pesé sur la croissance britannique qui s'est aussi montrée plus volatile. Si, grâce à un marché du travail au plein-emploi, la consommation des ménages a résisté, l'investissement privé a particulièrement souffert et enregistré le pire taux de croissance des pays du G7. Sur l'ensemble de l'année 2019, la croissance devrait s'établir à 1,3% en moyenne annuelle, le même chiffre qu'en 2018, grâce à un effet d'acquis favorable « boosté » par un important mouvement de stockage en amont de la première date de sortie du 31 mars 2019.

En zone euro, en 2019, la croissance a tout d'abord déçu puis rassuré. Déçu car le rebond attendu au premier semestre après la récession manufacturière de la fin 2018 n'a pas eu lieu. Rassuré car, à défaut de rebondir, l'activité s'est néanmoins stabilisée au deuxième semestre évitant une spirale « récessionniste ». La résilience de la demande intérieure, consommation privée mais aussi investissement, a limité la contagion de l'industrie au secteur des services. Les créations d'emplois ont certes ralenti mais ont encore permis une baisse du taux de chômage (7,4% fin 2019 après 7,8% fin 2018). L'action préventive de la BCE a été efficace : elle a permis de maintenir des conditions de financement favorables, de limiter l'appréciation de l'euro et, finalement, de soutenir la confiance. L'impulsion budgétaire a été moins significative, mais plus importante que par le passé dans les pays disposant de marges de manœuvre. En-deçà de son rythme potentiel (estimé à 1,3%) et toujours incapable de ranimer l'inflation encore bien inférieure à la cible de la BCE (1,2% et 1% pour, respectivement, l'inflation totale et l'inflation core), la croissance du PIB aurait atteint 1,1% (après 1,9% en 2018) : un résultat global recouvrant d'importantes disparités entre pays selon, notamment, leur degré d'exposition au commerce mondial et à l'industrie. Aux performances décevantes de

l'Allemagne (0,6%) et de l'Italie (0,2%), plus industrielles et ouvertes, s'oppose ainsi la croissance encore correcte enregistrée par la France (1,2%).

Après 1,7% en 2018, la croissance française a en effet atteint 1,2% grâce à une demande intérieure restée robuste. La consommation des ménages s'est accélérée (+1,2% en 2019 contre 0,9% en 2018), soutenue par les mesures fiscales de soutien au pouvoir d'achat annoncées suite au mouvement des gilets jaunes et au Grand Débat National du printemps. La faible inflation ainsi que des créations d'emplois très dynamiques ont également participé au dynamisme des gains de pouvoir d'achat (+2,1% sur l'année). Le taux de chômage a ainsi diminué passant de 8,7% en moyenne en 2018 à 8,3% en moyenne en 2019. L'investissement des sociétés non financières est également resté très dynamique et a même accéléré, progressant de 4,1% sur l'année. Les sociétés ont ainsi bénéficié d'un environnement de taux bas mais également d'effets temporaires tels que la bascule du CICE en baisse de charges qui a boosté les profits et soutenu l'investissement (et les créations d'emplois). Après une contribution exceptionnellement positive à la croissance en 2018, le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance en 2019. En effet, alors que le dynamisme de la demande intérieure a soutenu les importations, les exportations ont subi les incertitudes internationales et la crise du secteur manufacturier, en particulier en Europe.

**La mise en œuvre de politiques monétaires accommodantes propices à une baisse des taux d'intérêt a permis d'amortir le ralentissement économique tout en permettant aux marchés d'actions d'afficher de belles performances**

Dans un contexte d'inflation faible, les banques centrales ont réagi de manière agressive et largement préventive au repli de l'activité. Les principales banques centrales des pays avancés (dont la Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne, BCE) mais aussi celles des grands marchés émergents ont baissé leurs taux d'intérêt directeurs.

La Réserve Fédérale a procédé à trois baisses préventives du taux des Fed Funds de juillet à octobre (- 75 points de base – pb – portant le taux à 1,75%). En septembre, à la suite d'une révision à la baisse des prévisions de croissance assorties d'un aléa baissier en raison d'un degré élevé d'incertitude, d'une inflation « dangereusement » basse et d'un décrochage des anticipations de marchés, la BCE a de nouveau mobilisé tous ses outils d'assouplissement monétaire : Forward Guidance (les taux qui vont rester à leur niveau actuel voire à des niveaux inférieurs tant que l'inflation ne convergera pas « fermement » vers sa cible), baisse du taux de dépôt à -0,5%, introduction d'un système par palier (tiering) pour soulager les banques. La BCE a également réactivé son programme d'achats d'obligations (Quantitative Easing) au rythme mensuel de 20 milliards d'euros à partir du 1er novembre pour une durée indéterminée et assoupli les conditions des TLTRO III.

Outre l'accommodation monétaire, l'année 2019 s'est conclue sur l'espoir d'un accord commercial entre les États-Unis et la Chine se traduisant par une envolée des marchés boursiers aux dépens des actifs les plus sûrs. Les taux des titres d'État américains et allemands à 10 ans se sont brutalement tendus pour terminer l'année à 1,90% et -0,20% alors que les actions profitaient évidemment de l'enthousiasme ambiant. La progression annuelle des marchés les plus représentatifs atteint près de 15% (MSCI, marchés émergents) et culmine à 29% (S&P 500).

Aussi abruptes qu'aient été les remontées des taux américains et allemands fin 2019, leurs baisses respectives n'en ont pas moins atteint près de 75 et 40 points de base sur l'année écoulée du fait de politiques monétaires préventivement très accommodantes mais qui ne parviennent pas à réactiver l'inflation : la croissance sera restée décente voire soutenue pour une inflation faible. La politique de la BCE aura échoué à faire accélérer l'inflation, remonter les taux d'intérêt et la pente de la courbe. Le succès est en revanche manifeste s'il peut être jugé à l'aune du resserrement des primes de risque des

pays dits « périphériques » dont l'Espagne et l'Italie fournissent de belles illustrations. Leurs spreads contre le Bund se sont contractés de, respectivement, 50 et 90 pb à 65 et 160 pb alors que la prime française (à 30 pb fin 2019) s'est repliée de 15 pb.

### **Tendances récentes et perspectives 2020**

**Rien ne suggère actuellement une chute imminente de la croissance ; mais un climat toujours anxiogène et un investissement productif déjà en repli concourent à son fléchissement.**

Première source d'incertitudes, le conflit commercial sino-américain semble n'être plus voué à une escalade inexorable à brève échéance, grâce à la signature de l'accord dit de « phase 1 ». L'accord entre les États-Unis et la Chine couvre de nombreux sujets : commerce de biens et notamment de produits agricoles et agro-alimentaires<sup>1</sup>, propriété intellectuelle, transferts de technologie, services financiers, fin de la « manipulation » du taux de change, instance de résolution des conflits. Tout en étant ambitieux (les importations supplémentaires auxquelles s'est engagée la Chine sont substantielles), cet accord ne couvre évidemment pas les questions des subventions chinoises et, plus largement, du capitalisme parrainé par l'État chinois. S'il permet d'espérer une pause dans la guerre tarifaire, il n'immunise pas contre un déplacement des tensions sur d'autres sujets délicats et ne préjuge en rien d'une pacification durable des relations sino-américaines.

Par ailleurs, à l'issue de leur sortie de l'Union Européenne le 31 janvier, les Britanniques souhaitent voir définis les détails du futur partenariat avec l'Union Européenne (dont un accord de libre-échange) d'ici la fin de l'année 2020. Soumettre les négociations à un calendrier aussi ambitieux va générer des doutes sur la qualité de la relation à venir. Le risque d'un « Brexit sans accord commercial » va se substituer à celui d'un « Brexit sans accord ». Enfin, l'épidémie de Coronavirus et son impact sur la croissance chinoise (baisse de la demande interne) et mondiale (repli de la demande chinoise, flux touristiques, perturbation des chaînes de valeur) constituent désormais une source d'inquiétude majeure.

**Les tensions politiques, géopolitiques et l'incertitude peuvent donc temporairement s'apaiser, mais n'ont pas vocation à disparaître durablement et continueront de peser sur le comportement d'investissement.**

Certains signes préliminaires semblent indiquer que le recul du secteur manufacturier mais aussi du commerce mondial pourrait avoir atteint son point le plus bas. S'expliquant notamment par une amélioration dans le secteur de l'automobile, ce constat encourageant a néanmoins été dressé avant que l'épidémie de coronavirus n'isole la Chine pour une durée encore inconnue. Quant au secteur des services, il poursuit son expansion grâce à la bonne tenue des dépenses de consommation dopées par une croissance encore soutenue des salaires. Enfin, si l'investissement productif a fait preuve de résilience, son mouvement de repli se dessine. Justifié par l'incertitude sur la demande future, largement issue des inquiétudes relatives au commerce mondial, le repli est à la fois étrangement « prématuré » et encore contenu. Prématuré en ce qu'il n'intervient pas à la suite d'une dégénérescence classique du cycle, contenu en ce qu'il n'est pas encore généralisé et violent. Outre les États-Unis, la zone euro, fragmentée selon le degré d'exposition des pays au commerce mondial et au secteur manufacturier, fournit une bonne illustration. Après plusieurs années d'investissement faible, les entreprises se préparent à affronter le ralentissement sans capacités excédentaires, dont témoigne un taux d'utilisation des capacités en repli mais encore élevé, et semblent attentistes, ne répondant à

---

<sup>1</sup> Les États-Unis ont décidé de renoncer à une taxe supplémentaire (essentiellement sur des biens de consommation grand public) et de réduire de moitié les droits de douane (de 15%) imposés en septembre sur 120 milliards de dollars d'importations en provenance de Chine. Le reste des droits déjà appliqués (25% sur 250 milliards de dollars) ne baisse pas. Environ 65% des importations américaines en provenance de Chine restent taxés. Pour rappel, en 2018, les importations américaines de biens et de services chinois ont atteint, respectivement, 540 et 18 milliards de dollars. Pour sa part, la Chine s'est notamment engagée à importer des États-Unis 200 milliards de dollars de biens et services supplémentaires en 2020-2021 par rapport à 2017, année au cours de laquelle les exportations américaines de biens et services vers la Chine avaient atteint 190 milliards de dollars.

l'érosion de leurs marges ni par un arrêt brutal de leurs dépenses en capital, ni par une réduction drastique de l'emploi.

**Ce n'est pas sur l'investissement productif, ni sur le commerce mondial plus sensible à la croissance de l'investissement qu'à celle de la consommation, qu'il faudra compter pour soutenir la croissance : celle-ci reposera clairement sur les ménages.**

Le marché du travail poursuit son ajustement à des rythmes divers et le recul des créations d'emplois ne se traduit pas encore par une remontée sensible du taux de chômage. La consommation devrait, en outre, être dopée par des salaires en légère progression et des gains de pouvoir d'achat entretenus par une inflation toujours très modérée. L'inflation sous-jacente restera faible, alors que, sans un sursaut de la demande de pétrole ou une extension de l'accord OPEP+ visant à réduire la production, les prix du pétrole risquent de pâtir d'un excès d'offre. Sans regain de tensions au Moyen-Orient et sans action militaire significative frappant une installation pétrolière, les prix pourraient se retrouver confinés sous les 60 dollars dès le second semestre 2020.

Si la consommation des ménages permet d'espérer un ralentissement et non un effondrement de la croissance, l'équilibre entre emploi, salaires et marges des entreprises est néanmoins délicat. Dans un climat incertain, confrontées à un ralentissement des gains de productivité et à une érosion de leurs marges, les entreprises pourront-elles résister longtemps à un ajustement sévère de leurs coûts se traduisant par une réduction de l'emploi ? Si les entreprises ne procèdent pas à cet ajustement douloureux pour la croissance, les marchés actions pourraient bien entreprendre une révision à la baisse de leurs perspectives de profits.

Notre scénario retient un fléchissement de la croissance américaine vers 1,6%. Suscité par le reflux déjà bien amorcé de l'investissement et privé du soutien des dépenses publiques, ce repli (sous le taux potentiel) serait accompagné d'une inflation toujours modeste (1,9% en décembre 2020, en variation sur un an). En zone euro, dans laquelle, en ce tout début d'année, les indices de confiance se redressent et signalent une activité soutenue dans les services et la construction alors que le secteur industriel semble frémir, notre scénario table sur une croissance proche de 1% couplée à une inflation (1,1% en fin d'année) toujours bien inférieure à sa cible. Enfin, la croissance chinoise a été légèrement revue à la baisse pour ne plus atteindre que 5,7% en 2020 : une érosion limitée grâce à la mise en œuvre de soutiens budgétaire et monétaire offensifs.

**Alors que les grandes Banques centrales ont entrepris des revues stratégiques de leurs politiques respectives, la tentation de l'assouplissement monétaire restera donc puissante.**

Après avoir réagi très rapidement et très en amont du ralentissement, puis avoir opté pour le « mode pause », la Réserve Fédérale devrait finir par succomber à la tentation de l'assouplissement : notre scénario retient l'hypothèse d'une nouvelle baisse du taux des Fed Funds préventive et limitée à 25 points de base en 2020. La BCE n'y résistera pas : aucune hausse de taux (voire une baisse du taux de dépôt de 10 points de base, intégrée dans nos prévisions en 2020), extension du *Quantitative Easing* avec une augmentation de la limite de détention d'un titre de 33% à 50%, *forward guidance*. La Banque d'Angleterre y cédera également. Seule la Banque du Japon, qui connaît les dommages collatéraux des excès, ne serait pas tentée.

Tout concourt, de nouveau, au maintien de taux longs « core » faibles : matérialisation des ralentissements économiques, inflations indolores, politiques monétaires accommodantes, climat empreint de risques avérés ou latents. Notre scénario retient des taux longs (10 ans) souverains à 1,60% et -0,45% en décembre 2020 pour, respectivement, les États-Unis et l'Allemagne. Ce ne sera pas pour déplaire aux primes de risques des marchés obligataires « périphériques » et aux marchés actions : de leur résistance dépendent l'effet de richesse et la consommation des ménages, ingrédient essentiel d'un scénario de ralentissement et non d'effondrement de la croissance.

### 3.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

L'année 2019 aura été marquée par les nombreuses incertitudes qui ont pesé sur les indicateurs économiques de la région. En particulier dans l'industrie où les carnets de commande sont restés au-dessous de la normale durant plusieurs mois.

Au troisième trimestre 2019, la Bourgogne-Franche-Comté compte 966 800 salariés. L'emploi salarié privé se replie de 0,2 %, davantage qu'au trimestre précédent.

Le Jura et la Haute-Saône sont les deux départements de Bourgogne-Franche-Comté dont l'emploi salarié est en augmentation. Ils bénéficient de gains d'emplois dans le commerce et les services non marchands.

L'emploi intérimaire accuse un nouveau repli ce trimestre, de 1,1 %, après 1,9 % le trimestre précédent. Il recule de 2,2 % sur un an mais reste cependant à un niveau élevé.

L'intérim est également très dynamique en Haute-Saône. Il est aussi bien orienté dans la Nièvre et le Territoire de Belfort mais ne permet pas de compenser le repli dans d'autres secteurs.

Dans le Doubs, tous les secteurs sont en baisse hormis les services marchands hors intérim.

L'emploi frontalier progresse de 1 %. Il s'agit du sixième trimestre de hausse consécutif. L'augmentation est toutefois moins marquée qu'au trimestre précédent.

Le taux de chômage augmente de 0,2 point au troisième trimestre 2019 (sauf en Haute Saône), de manière plus marquée qu'en France. Il demeure cependant nettement plus bas dans la région qu'au niveau national, 7,6 % contre 8,6 %.

La région compte ainsi 215 100 demandeurs d'emploi au troisième trimestre 2019, soit 0,4 % de moins qu'au précédent. Le repli est plus marqué au niveau national (- 0,9 %). L'évolution est favorable pour toutes les tranches d'âge ce trimestre, en particulier pour les demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans (- 0,6 %). Chez les plus âgés, la baisse est plus contenue (- 0,1 %).

Si le nombre total de demandeurs d'emploi diminue dans la plupart des départements de la région, notamment de 1,3 % en Haute-Saône et de 0,9 % en Côte-d'Or et dans la Nièvre, il augmente cependant très modérément dans le Doubs, le Jura et le Territoire de Belfort.

Le nombre de créations d'entreprises augmente dans la région plus fortement qu'au niveau national. Au troisième trimestre 2019, 5 800 entreprises ont été créées en Bourgogne-Franche-Comté, soit 11 % de plus qu'au trimestre précédent, contre + 4 % à l'échelle nationale.

Micro-entreprises et entreprises « classiques » sont en hausse, en Bourgogne-Franche-Comté comme en France. Les micro-entreprises augmentent particulièrement dans la région (+ 22 %). Les créations d'entreprises augmentent dans tous les grands secteurs d'activité, en particulier dans l'industrie.

Le nombre des défaillances d'entreprises enregistrées sur un an en Bourgogne-Franche-Comté est en baisse de 1,1 % par rapport à l'année précédente. Au niveau national, cette baisse, plus marquée, atteint 1,9 %.

Dans la région, les défaillances reculent particulièrement dans le commerce, l'industrie et les transports.

À l'inverse, elles augmentent dans la construction et les activités de soutien aux entreprises.

Le nombre de permis de construire accordés continue de diminuer dans la région à un rythme bien plus important qu'au niveau national.

En un an, 11 000 logements ont été autorisés à la construction en Bourgogne-Franche-Comté, soit 12,6 % de moins qu'un an auparavant.

Le nombre de permis de construire recule dans la majorité des départements de la région, et très nettement dans le Jura, le Territoire de Belfort et la Côte-d'Or. Leur nombre augmente néanmoins dans l'Yonne et en Haute-Saône.

Les mises en chantier sont plus nombreuses que l'année précédente dans la région contrairement à la tendance nationale. En effet, dans la région, le nombre de logements commencés sur un an augmente de 1,8 % par rapport au troisième trimestre 2018, alors qu'il baisse de 2,9 % au niveau national.

En Bourgogne- Franche-Comté, La fréquentation hôtelière diminue légèrement par rapport à l'année précédente. La région enregistre ainsi 2 358 000 nuitées au troisième trimestre 2019, soit 0,2 % de moins qu'un an auparavant.

Au contraire, à l'échelle nationale, le nombre de nuitées croît de 0,3 %.

La progression de la fréquentation des résidents français ne compense pas totalement la baisse de la clientèle non résidente.

D'autre part, la fréquentation des campings augmente fortement dans la région par rapport au troisième trimestre 2018 (+ 5,7 %), grâce à la hausse conjuguée des clientèles résidentes et non résidentes. L'augmentation est plus faible au niveau national (+ 1,5 %).

### **Perspectives 2020 en Bourgogne Franche-Comté**

A mi-2020, la croissance française serait comprise entre + 0,2 % et + 0,3 % par trimestre, selon la Note de conjoncture nationale de l'Insee.

La consommation des ménages garderait un rythme régulier, l'investissement des entreprises ralentirait tout en restant dynamique, tandis que le commerce extérieur pèserait à nouveau sur l'activité.

En moyenne annuelle, l'acquis de croissance s'élèverait à + 0,9 %.

Le chômage poursuivrait sa baisse progressive pour atteindre 8,2 % à l'horizon de prévision.

En Bourgogne- Franche, les prévisions actent :

1/ Dans l'industrie.

. Un repli de l'activité attendu à -2,4 % notamment dans la fabrication de matériel de transport (-8,7 %).

. Une stabilité des exportations (-0,1 %) marquée par une baisse dans les équipements électriques, électroniques mais compensée par tous les autres secteurs.

. Un léger repli des effectifs.

2/ Dans les services marchands.

. Une hausse des chiffres d'affaires dans les secteurs Transports (+3.9 %), ingénierie (+5.8 %) et hébergement-restauration (+1.8 %).

3/ Dans la construction.

. Une hausse de la production plus mesurée qu'en 2019 (+1.9 %) qu'en 2019 (+1.9 %).

Les perspectives d'activité nationale pour 2020 masquent des divergences régionales importantes.

Au global, Les PME de Bourgogne-Franche-Comté anticipent un repli de leur activité en 2020, tandis que les PME d'autres régions ont revu à la hausse leurs perspectives d'activité. Les embauches et l'investissement semblent toutefois résister.

### **3.1.3 Activité de la Caisse Régionale au cours de l'exercice**

Le Crédit Agricole Franche-Comté s'est donné comme objectif de poursuivre son développement en alliant utilité au territoire et service de proximité.

Fort de ses valeurs mutualistes, le CAFC continue d'accompagner ses clients dans le cadre de son plan de relation client et a à cœur de soutenir l'économie franc-comtoise.

Le Crédit Agricole continue de s'adapter aux nouveaux usages clients. Cette année encore, une part importante de l'activité se réalise via le multicanal.

Afin de répondre aux nouveaux usages clients, le Crédit Agricole Franche-Comté continue d'accélérer sa digitalisation avec de nouveaux services. Les clients ont aujourd'hui la possibilité de souscrire leur assurance emprunteur à distance, d'ouvrir un compte 100% en ligne ou encore de contracter un prêt professionnel sur internet.

L'Indice de Recommandation Client (+20) s'est encore amélioré de 11 points sur l'année 2019 positionnant le Crédit Agricole Franche-Comté comme la Banque préférée des Francs Comtois.

En 2019, la conquête de nouveaux clients a continué son évolution. 25 190 nouveaux clients nous ont rejoints dont 13 305 jeunes. La présence du CAFC lors de la rentrée étudiante, d'événements jeunes ou encore l'organisation de réunions « 1<sup>er</sup> stage, 1<sup>er</sup> job » ont permis d'accélérer cette dynamique et d'être reconnue comme un acteur incontournable sur ce segment de clientèle.

Le CAFC continue d'accompagner le développement de l'économie franc-comtoise et la création d'entreprises. L'année 2019 enregistre également une belle performance concernant la conquête sur les Marchés Spécialisés. En effet, 2 351 professionnels, 343 agriculteurs, 145 Entreprises, 39 Collectivités Publiques et 740 associations ont confié la gestion de leur affaire au CAFC. En 2019 se sont également plus de 10 réunions « cafés de la création » qui ont été organisées sur tout le territoire Franc-Comtois.

Les valeurs mutualistes sont également partagées par 13 269 nouveaux sociétaires. Ce qui porte à 250 685 le nombre de clients sociétaires de la Caisse Régionale (1 client sur 2).

L'accompagnement des projets clients reste une priorité pour le CAFC. Dans ce cadre, Le montant des réalisations de nouveaux prêts à moyen et long terme s'est établi proche de son niveau record à 2,24 Mds€ (1,23Mds€ pour le seul secteur de l'habitat) portant l'encours de la caisse régionale à 11,16 Mds€.

La dynamique sur les prêts à la consommation s'est confirmée cette année avec une production de 214M€ en 2019 et en progression de près de 6 % sur l'année grâce à des offres adaptées et toujours plus innovantes.

A fin décembre 2019, les parts de marché crédits s'établissent à :

- 33.73 % en total crédits (+0.22 % / M-12)
- 32.76 % en crédits habitat (-0.18 % / M-12)
- 31.25 % en crédits à la consommation (+1.63 % / M-12)
- 38.48 % en crédits Marchés Spé (+1 % / M-12)

En épargne, l'encours progresse de 5.1 % à 14,1 Mds€ (dont +6.3 % pour la seule collecte bilancielle). La production collecte s'est concentrée sur les dépôts à vue (+12.9 %), les livrets (CSL= +12.9 %/ livret A = +10.7 % /LDD = +4.9 %/ livret sociétaire = +7.9 %) ainsi que sur les PEL (+3.7 %).

A souligner, les évolutions d'encours des comptes excédents Entreprises, Agris et Pros à hauteur de 48M€ portant l'encours à 439M€ (+12.3 %).

A fin décembre 2019, les parts de marché collecte s'établissent à :

- 30.83 % en total collecte (+0.09 % vs M-12)
- 27.88 % pour le total livrets (+0.49 % / M-12)
- 28.71 % pour les DAV (+0.65 % / M-12)

Poursuivant l'objectif de devenir l'assureur référent de la région, nous avons accentué le conseil de nos clients dans le domaine de l'assurance. La posture d'assureur du canton continue de s'affirmer avec une bonne progression de notre stock de contrats en assurances de biens et de personnes :

#### Assurances Prévoyance :

- o Nouvelle production annuelle (brute) : 5 568
- o Evolution nette du stock : +0.7%

#### Assurances IARD :

- o Nouvelle production annuelle (brute) : 33 788
- o Evolution nette du stock : +3.1%

Enfin, nos clients ont continué à s'équiper de services de banque au quotidien avec de fortes évolutions en terme de :

#### Cartes :

- o Nouvelle production (brute) : 78 405
- o Evolution nette du stock : +3.6% => soit +11 117 cartes sur 1 an

#### Comptes à composer :



- o Nouvelle production (brute) : 31 317
- o Evolution nette du stock : +11.6%

Anciens Comptes services :

- o Résiliations : - 142
- o Evolution nette du stock : -6.5%

### 3.1.4 Les faits marquants

Le 23 mai 2019, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales et LCL au « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole de Franche-Comté a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 286,19 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations seniors pour 244,7 millions d'euros et pour 41,5 millions d'euros des titres subordonnés.

## 3.2 Analyse des comptes consolidés

### 3.2.1 Présentation du groupe de la Caisse Régionale

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse Régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le Groupe est donc constitué de :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté
- 45 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse Régionale
- FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER (FCDI)
- FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT FONCIER (FCDF)
- CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE INVESTISSEMENTS (CAFCI).
- Les FCT CA Habitat 2015, 2017, 2018 & 2019, issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en Octobre 2015, Février 2017, Avril 2018 et Mai 2019.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

### 3.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse Régionale

<i>En milliers d'€</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	284 498	111 676	78 480
Caisses locales	3 033	1 906	1 441
FCDF	764	747	676
FCDI	3 614	104	- 99
CAFCI	- 75	- 318	- 459
FCT CA habitat	- 1 429	- 1 429	- 2 058

- Le résultat de FCDF (filiale de développement foncier) est principalement composé du dividende et des intérêts sur l'avance en compte courant de sa filiale non consolidée SCI TEMIS.

- Le résultat de FCDI, (transactions immobilières et gestion locative) est en baisse sur 2019, compte tenu de la fin du dispositif de défiscalisation PINEL sur la Franche Comté. Par ailleurs, des provisions pour litiges ont été constituées à hauteur de 207 milliers d'euros.

- Le résultat de CAFCI (société de capital risque) est déficitaire suite à des dotations constituées sur son portefeuille de participation (725 milliers d'euros), et à une baisse des intérêts sur les obligations détenues en portefeuille. A noter l'absence de cession de titre de participation sur 2019.

- Le FCT habitat (4 opérations de titrisation de 2015 à 2019) est déficitaire principalement sur la dernière opération de 2019, car les commissions liées au TIE sont enregistrées flat en 2019, alors que dans la caisse régionale, les opérations étaient étalées durant la vie des prêts.

### 3.2.3 Résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018	Variations	
			Montants	%
PNB	290 405	277 973	12 432	4%
Charges générales d'exploitation	- 169 603	- 167 643	- 1 960	1%
Résultat brut d'exploitation	112 686	103 251	9 435	9%
Coût du risque	- 10 743	- 7 528	- 3 215	43%
Résultat d'Exploitation	101 943	95 723	6 220	6%
Résultat avant impôt	102 519	95 483	7 036	7%
Impôt sur les bénéfices	- 24 538	- 28 537	3 999	-14%
Résultat net	77 981	66 946	11 035	16%

✓ Le PNB est en évolution de 4% (+12.4M€ / 2018) et s'explique par :  
Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat enregistrent une belle progression (+11M€ contre -5M€ en 2018) suite à une évolution du CAC 40, à des plus-values de cession et régularisation sur la comptabilisation des OAT inflation.

La marge nette d'intermédiation diminue dans un contexte de taux bas : les produits de prêts baissent, alors que la collecte coûte cher.

Les commissions diminuent également (-3M€) : enregistrement de mali sur ADE, alors qu'il s'agissait de boni en 2018.

Les dividendes (rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables) progressent de 2M€ notamment lié au titre SAS rue La Boétie.

Les caisses locales contribuent au PNB pour 3M€, mais en diminution par rapport à 2018.

✓ Les charges générales d'exploitation progressent de 2M€ lié à des primes attribuées au personnel 1.1M€ pour la caisse régionale) ; elles diminuent de 0.2M€ pour FCDI (charges de personnel)

✓ Les dotations aux amortissements progressent de 0.9M€

✓ Le coût du risque progresse de 3M€ (+1.4M€ pour le FCT habitat et 1.6M€ pour la caisse régionale, notamment sur les dépréciations individuelles (Bucket 3). Le taux de provisionnement atteint 51.55 % à fin 2019 pour les créances de la caisse régionale.

✓ La charge d'impôt courant 2019 est quasi-identique à celle de 2018 :

2018 avait été marqué par l'impact du contrôle fiscal dont a fait l'objet la caisse régionale (+1.9M€) et la baisse de la réallocation de dividendes octroyée par Crédit Agricole SA dans le cadre de l'intégration fiscale (+1.1M€) ; au 31/12/2019, la hausse de la base fiscale entraîne une charge supplémentaire d'IS de 2M€.

Le taux d'impôt sur les sociétés est 33 1/3 % sur la caisse régionale, 28% sur FCDF, 15 % (jusqu'à 38 120 € de bénéfice) et 28% sur les caisses locales.

✓ L'impôt différé est un produit d'impôt de 2.9M€ au 31/12/2019 (charge d'impôt différé au 31/12/2018 de 1.3M€). Cette variation s'explique en partie par une hausse des provisions non déductibles sur la caisse régionale de 7M€. Suite à la loi de finances 2020, les taux ont été actualisés selon les dates de retournement des stocks.

### 3.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Bilan ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	66 714	65 900	814	1,24%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	256 790	357 480	-100 690	-28,17%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	1 538	1 872	-334	-17,84%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	255 252	355 608	-100 356	-28,22%
Instruments dérivés de couverture	7 963	401	7 562	1885,79%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	990 039	933 346	56 693	6,07%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>			0	
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	990 039	933 346	56 693	6,07%
Actifs financiers au coût amorti	12 225 337	11 394 781	830 556	7,29%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	751 877	441 436	310 441	70,33%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	11 052 865	10 511 039	541 826	5,15%
<i>Titres de dettes</i>	420 595	442 306	-21 711	-4,91%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	76 919	45 424	31 495	69,34%
Actifs d'impôts courants et différés	54 370	41 765	12 605	30,18%
Comptes de régularisation et actifs divers	282 633	244 623	38 010	15,54%
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement	1 518	1 915	-397	-20,73%
Immobilisations corporelles	69 930	57 060	12 870	22,56%
Immobilisations incorporelles	13	597	-584	-97,82%
Ecarts d'acquisition			0	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>14 032 226</b>	<b>13 143 292</b>	<b>888 934</b>	<b>6,76%</b>

✓ Les actifs financiers à la juste valeur par résultat diminuent de 101M€ compte tenu de la cession d'OPCVM Amundi pour gestion du portefeuille de la Caisse Régionale. Le Fonds Amundi Cash flow souscrit pour 80M€ est arrivé à échéance au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019. Les 3 fonds obligataires en moins-value ont été vendus. Les fonds ainsi débloqués ont été placés sur le compte Cash LCR, porté à 240M€ en fin d'exercice.

✓ Les instruments dérivés de couverture progressent (+7.5M€) suite à une hausse des encours de swap de 113M€, et une augmentation des Mark to market des swaps.

✓ Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres progressent de 57M€ suite à l'amélioration de valeurs des titres SAS Rue la Boétie pour 22.7M€, SACAM MUTUALISATION pour 24.8M€, CA next bank pour 2.8M€. A noter les augmentations de capital de CA next Bank (1.2M€), CREDIT AGRICOLE PME (2.3M€).

✓ Les actifs financiers au coût amorti progressent de 830M€ :  
-4<sup>ème</sup> opération de titrisation du groupe au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019 à laquelle la caisse régionale a participé (244M€ de titres séniors et 41M€ de titres subordonnés). Le renouvellement de reverse Repo apporte un différentiel positif de 19M€.

-Les Prêts et créances sur la clientèle progressent de 545M€ : une production de crédits dynamique avec 2.1 Md€ de réalisations dont 1,2Md€ sur l'habitat. Belles progressions sur les marchés spécialisés, crédits à la consommation, (+5.7% vs 2018). Les remboursements anticipés sont en hausse (401M€ en 2019 vs 332Me en 2018). Le niveau des réaménagements est également en hausse à partir du milieu d'année 2019 (491M€ en 2019 vs 173M€ en 2018 (+318M€) lié notamment à nos mesures de pro-activité sur le début d'année. Nos parts de marché crédits progressent de 0.13 point en 2019.

-Les titres de dettes baissent de 21.7M€ suite à l'arrivée à échéance de 3 titres inflation non renouvelés.

✓ Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux progressent de 31M€ : lié à une augmentation des Mark to market, à un effet volume (-250M€ de swaps emprunteurs taux fixe) et à un effet baisse des taux.

✓ Les comptes de régularisation et actifs divers progressent de 12M€. Il s'agit essentiellement de comptes d'encaissement, de transfert et des produits à recevoir.

✓ Les immobilisations corporelles progressent de 12.8M€ ; il s'agit principalement de la rénovation du siège social de Besançon Cusenier dont la fin des travaux est prévue pour février 2020.

Bilan PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 623	1 969	-346	-17,57%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	1 623	1 969	-346	-17,57%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	139 596	95 079	44 517	46,82%
Passifs financiers au coût amorti	11 753 207	11 047 957	705 250	6,38%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	7 674 204	7 251 593	422 611	5,83%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	4 034 977	3 748 589	286 388	7,64%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	44 026	47 775	-3 749	-7,85%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	619	-264	883	-334,47%
Passifs d'impôts courants et différés		11	-11	-100,00%
Comptes de régularisation et passifs divers	203 694	195 449	8 245	4,22%
Provisions	58 083	50 102	7 981	15,93%
Dettes subordonnées	335	10 339	-10 004	-96,76%
<b>Total dettes</b>	<b>12 157 157</b>	<b>11 400 642</b>	<b>756 515</b>	<b>6,64%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 875 069</b>	<b>1 742 650</b>	<b>132 419</b>	<b>7,60%</b>
Capitaux propres part du Groupe	1 875 069	1 742 650	132 419	7,60%
Capital et réserves liées	376 629	361 196	15 433	4,27%
Réserves consolidées	1 229 785	1 171 288	58 497	4,99%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	190 674	143 220	47 454	33,13%
Résultat de l'exercice	77 981	66 946	11 035	16,48%
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>14 032 226</b>	<b>13 143 292</b>	<b>888 934</b>	<b>6,76%</b>

✓ Les instruments dérivés de couverture : augmentation des mark to market négatifs des swaps de macro couverture (-37,5M€) et de micro couverture (-7M€) malgré une baisse d'encours de 250M€. Les immobilisations corporelles progressent de 12.8M€ ; il s'agit principalement de la rénovation du siège social de Besançon Cusenier dont la fin des travaux est prévue pour février 2020.

✓ Les passifs financiers au coût amorti : (+705M€) :

Les dettes envers les établissements de crédits progressent de 422M€ : c'est une conséquence directe de notre développement commercial et de l'augmentation de nos encours de crédits. Les principales composantes de ce poste sont les suivantes : comptes ordinaires, avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit et celles reçues en fonction de l'épargne collectée, ainsi que les emprunts en blanc permettant de gérer la liquidité.

Les dettes envers la clientèle : la collecte bilan progresse plus rapidement qu'en 2018 principalement portée par les DAV (+357M€ ; +220M€ en 2018) ; les DAT (-80M€) fortement impactés par l'arrivée à échéance des contrats amoindrissent cette belle progression.

✓ Les comptes de régularisation et passifs divers

Les comptes d'encaissement et de transfert progressent de 10.4M€ , alors que les charges à payer baissent de 18M€.

### 3.2.5 Activité et résultat des filiales

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
CAFCI (capital risque)	1 826	1 817	11 408	16%
FCDF (développement foncier)	1 713	0	9 691	18%
FCDI (transactions immobilières et gestion locative)	1 874	1 499	202	928%

### 3.3 Analyse des comptes individuels

#### 3.3.1 Résultat financier sur base individuelle

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	
			Montants	%
PNB	284 004	280 576	3 428	1,22%
Charges générales d'exploitation	-166 896	-162 887	-4 009	2,46%
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	-6 837	-7 291	454	-6,23%
Résultat brut d'exploitation	110 271	110 398	-127	-0,12%
Coût du risque	-7 669	-5 417	-2 252	41,57%
Résultat d'Exploitation	102 602	104 981	-2 379	-2,27%
Résultat avant impôt	102 111	106 275	-4 164	-3,92%
Impôt sur les bénéfices	-26 453	-27 107	654	-2,41%
FRBG	-5 400	-9 000	3 600	-40,00%
Résultat net	70 258	70 168	90	0,13%

- Le PNB est en hausse de 3.4M€, et s'explique en partie par :

**Forte progression des Revenus de portefeuille & accessoires (+46%) :**

Reprise de provisions sur titres de 3,9M€ lié à l'évolution du CAC 40 ; cessions d'actifs pour 55M€ entraînant 3.5M€ de plus-values et régularisation sur la comptabilisation des années antérieures sur les OAT inflation (+2M€)

**Une marge d'intermédiation qui continue de baisser (-3,9%), mais moins marquée qu'en 2018 :**

Baisse des produits des prêts (-7,6M€) et collecte plus onéreuse (-12,6M€) lié au contexte de taux bas ; dotation aux provisions sur Epargne Logement en hausse de 5.8M€

**Léger tassement des commissions (-2,7% pour -3,4M€)**

ADE Assurances des emprunteurs : 21,13M€ : impact mali pour 0,6M€ (en 2018 boni de 1,2M€).

IARD : 17,4M€ : sinistralité moins importante qu'en 2018 et belle progression du volume (+6 200 contrats en stock) ;

Progression sur Produits composites (CAC/CSCA= +0,3M€) et Moyens de paiements (+0,6M€ sur commissions cartes).

- Les charges de fonctionnement sont en hausse de 4M€ lié à des mouvements exceptionnels (primes au personnel 1.1M€), charges générales d'exploitation (2.2M€) notamment sur la sous-traitance (+1.8M€), et des dotations aux amortissements (+1M€) compte tenu de l'entrée en immobilisation des rénovations d'agence intervenus au cours de l'année 2019.

- Le coût du risque s'établit à 7.7M€ en augmentation de 2.2M€ :

- les provisions sur encours sains (Bucket 1 & 2) progressent de 1.3M€ : le scénario central progresse de 3.6M€ ; le scénario local baisse de 2.3M€, notamment sur la filière des frontaliers liée à un effet volume, et également le secteur GMS ; les filières bâtiments, et sous-traitance auto quant à elles progressent.

- Le risque de crédit individuel (Bucket 3) : l'encours de créances douteuses et litigieuses (CDL) baisse (212.8M€ au 31/12/2019 contre 219.4M€ à fin décembre 2018. Les provisions baissent légèrement

(109.7M€ contre 111M€ en 2018) ; le taux de provisionnement atteint 51.55 % à fin 2019. A noter une hausse des encours CDL/défaut principalement sur les crédits habitat et crédits équipements.

- L'impôt sur les bénéfices est quasi identique : 2018 avait été marqué par l'impact du contrôle fiscal (+1.9M€) et la baisse de la réallocation de dividendes octroyée par Crédit Agricole SA dans le cadre de l'intégration fiscale (+1.1M€) ; au 31/12/2019, la hausse de la base fiscale entraîne une charge supplémentaire d'IS de 2M€.

- Le FRBG est doté de 5.4M€ en 2019, contre 9M€ en 2018.

### 3.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	343 384	360 388	- 17 004	- 4,72
Opérations internes au Crédit Agricole	730 124	423 803	306 321	72,28
Opérations avec la clientèle	10 556 378	10 285 159	271 219	2,64
Opérations sur titres	915 439	736 394	179 045	24,31
Valeurs immobilisées	876 376	872 619	3 757	0,43
Capital souscrit non versé				
Actions propres				
Comptes de régularisation et actifs divers	301 554	259 235	42 319	16,32
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>13 723 255</b>	<b>12 937 598</b>	<b>785 657</b>	<b>6,07</b>

✓ Opérations interbancaires et assimilées à 343.4M€

Elles sont constituées pour l'essentiel des caisses agences et comptes Banque de France (66.7M€) mais aussi d'effets publics (OAT et OATi pour 209M€) et de créances sur les établissements de crédit (67.5M€).

✓ Opérations internes au Crédit Agricole à 730M€

Elles englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du groupe Crédit Agricole SA ainsi que les comptes d'avances internes. L'augmentation est principalement due au réserves LCR pour 240M€, des réserves obligatoires (+9M€) et du compte en devises (+32M€).

✓ Opérations avec la clientèle à 10 556M€

Ce poste enregistre les encours de crédit à la clientèle ; il progresse de 271M€ dans une bonne dynamique de crédits sur la quasi-totalité des marchés, dont 105M€ de provisions affectées en couverture des créances douteuses et litigieuses.

✓ Opérations sur titres

Avec un encours de 915M€, ce poste est en progression de 179M€ en raison de la souscription de titres seniors (244M€) et subordonnés (41.5M€) liés à l'opération de titrisation 2019. Une cession partielle



des parts d'OPCVM non renouvelés (-108M€), et l'arrivée à échéance de bons à moyen terme négociables et d'obligations (-12M€) amoindrissent cette progression ; les dépréciations sur OPCVM diminuent également compte tenu d'une meilleure actualité boursière (4.7M€).

✓ Valeurs immobilisées

En augmentation de 3.7M€ pour atteindre 876.3M€, les principales évolutions sont les suivantes :

✓ Participations et autres titres détenus à long terme (-8,5M€) :  
Augmentations liées à la souscription de titres de participations CA NextBank (+3M€ dont 1.7M€ lié à l'évolution du cours du CHF), CAFCI (+3M€) ;  
Diminution de 16M€ concernant l'avance au GIE CATS (enregistrée dans un autre compartiment)

✓ Immobilisations : en évolution de 7.7M€ : enregistrement des dernières factures des travaux du site de Besançon en immobilisations en cours (+10.4M€), compensé par une hausse des amortissements.

✓ Comptes de régularisation et actifs divers

Ce poste s'établit à 301.5M€ (-16.32 %). Il est composé essentiellement des comptes d'encaissement, de transfert et des produits à recevoir.

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires	44 349	46 165	-1 816	- 3,93
Opérations internes au Crédit Agricole	7 678 245	7 258 581	419 664	5,78
Comptes créditeurs de la clientèle	4 041 157	3 756 879	284 278	7,57
Dettes représentées par un titre		307	- 307	- 100,00
Comptes de régularisation et passifs divers	201 177	199 406	1 771	0,89
Provisions et dettes subordonnées	335 937	321 850	14 087	4,38
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	71 199	65 799	5 400	8,21
Capitaux propres hors FRBG	1 351 191	1 288 611	62 580	4,86
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>13 723 255</b>	<b>12 937 598</b>	<b>785 657</b>	<b>6,07</b>

• Opérations internes au Crédit Agricole à 7 678M€ :

Poste en progression de 5.78 % par rapport à 2018. L'augmentation est une conséquence directe de notre développement commercial et de l'augmentation de nos encours de crédits. Les principales composantes de ce poste sont les suivantes : comptes ordinaires, avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit et celles reçues en fonction de l'épargne collectée, ainsi que les emprunts en blanc permettant de gérer la liquidité.

• Opérations avec la clientèle à 4 041M€ :

Les comptes d'épargne à régime spécial progressent de 34.98 % pour atteindre 42.7M€. L'augmentation des comptes créditeurs à vue (3 088M€ ; + 13 %) s'explique notamment par la baisse des comptes créditeurs à terme (910M€ ; -8.14 %) impactée par les fortes tombées d'échéances de DAT à taux progressif.

- Provisions et dettes subordonnées à 336M€ :

Les provisions pour risques et charges progressent principalement sur les postes suivants :

- ✓ Dotation nette de 6.2M€ sur la provision Epargne Logement pour un stock final de 16M€.
- ✓ Dotation de 1.3M€ sur la provision non affectée (Bucket 1 et 2) pour un stock final de 87.5M€.

Les comptes courants bloqués des caisses locales dans la catégorie dettes subordonnées progressent de 16M€.

- Fonds pour risques bancaires généraux :

Une dotation aux provisions de 5.4M€ est comptabilisée au titre de l'année 2019.

- Capitaux propres :

Ils sont composés du capital proprement dit, des réserves constituées et du résultat de l'année. Le montant fin 2019 s'élève à 1 351M€ et enregistre une augmentation de 62,6M€ soit 4.8 %, expliqué par le résultat de l'année (70.2M€) minoré des dividendes versés au titre de 2018 pour 7.6M€.

### 3.3.3 Hors Bilan sur base individuelle

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	
			K€	%
<b>Engagements donnés</b>	1 374 930	1 259 510	115 593	9%
Engagement de financement	935 703	839 944	95 757	11%
Engagement de garantie	436 991	417 155	19 836	5%
Engagements sur titres	2 236	2 411	-175	-7.2%

(en milliers d'euros)	2019	2018	Variations	
			K€	%
<b>Engagements reçus</b>	3 808 144	3 653 760	154 559	4%
Engagement de financement	26 523	26 523	0	0%
Engagement de garantie	3 779 385	3 624 826	154 559	4%
Engagements sur titres	2 236	2 411	-175	-72%

- Engagements donnés :

- ✓ Engagements de financement : 936M€ en hausse de 95M€.

Les ouvertures de crédit confirmés sont en retrait de 33M€. Cette baisse est compensée par la hausse de nos encours sur prêts en 2019 par rapport à 2018 (voir actif) qui se répercute également dans nos engagements à payer des prêts acceptés et non encore réalisés envers nos clients (+116M€).

- ✓ Engagements de garantie : 437M€, en hausse de 19M€, imputables aux engagements envers d'autres établissements de crédits hors CA ; les cautions immobilières quant à elles régressent (3.5M€).

- Engagements reçus :

- ✓ Engagements de financement : 26.5M€, stagnent.

- ✓ Engagements de garantie : ils s'élèvent à 3 779M€ en hausse de 154M€ soit 6.5 % en lien avec le développement de nos crédits garantis par CAMCA (+59.7M€). Quant aux engagements reçus des administrations publiques, ils sont en baisse de 10.5M€.

### 3.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de 77 970 milliers d'euros se compose de :

- 3 702 438 parts de 15 euros soit 55 536 milliers d'euros souscrits par les Caisses Locales
- 1 495 584 Certificats Coopératifs d'Associés de 15 euros soit 22 434 milliers d'euros émis en 2004, souscrits par le public et par SACAM Mutualisation depuis 2016 (auparavant détenus par Crédit Agricole S.A.).

#### 3.4.1 Les parts sociales

Distribution des 3 derniers exercices

<i>en euros</i>	TOTAL INTERETS AUX PARTS SOCIALES	Eligibles à l'abattement de droit commun *	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2019 au titre de 2018	1 621 667,84	8,32	1 621 659,52
Versement en 2018, au titre de 2017	1 635 551,98	8,39	1 635 543,59
Versement en 2017, au titre de 2016	666 438,84	3,42	666 435,42

\* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

#### 3.4.2 Les Certificats coopératifs d'associé

Distribution des 3 derniers exercices

<i>en euros</i>	Total REMUNERATION CCA	Montant unitaire	Donnant droit à l'abattement de droit commun *	Non éligibles à l'abattement
Versement en 2019, au titre de 2018	6 057 115,20	4,05	771 824,70	5 285 290,50
Versement en 2018, au titre de 2017	5 922 512,64	3,96	754 910,64	5 167 602,00
Versement en 2017, au titre de 2016	5 817 821,76	3,89	741 570,15	5 076 251,61

\* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

### 3.5 Autres filiales et participations

#### 3.5.1 Titres de participation non consolidés

##### ✓ Titres de participation non consolidés (en France)

INFORMATIONS FINANCIERES (en k€)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Franche-Comté</b>								
<b>Participations dans des établissements de crédit :</b>								
SAS RUE LA BOETIE	2 744 902 948	16 532 787 552	1,86%	351 365	351 365		1 010	20 635
<b>Autres titres de participations :</b>								
SACAM MUTUALISATION	18 556 677 000	5 803 197	1,76%	326 000	326 000		270 572	4 857
SAS SACAM IMMOBILIER	139 587 650	6 073 994	2,29%	3 199	3 199		5 313	115
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	725 470 928	29 521 891	1,77%	12 939	12 939	7 001	22 986	385
SAS SACAM INTERNATIONAL	522 023 255	53 323 996	1,86%	16 705	10 880		-65 450	245
SAS SACAM FIRECA	22 509 605	-8 528 290	1,91%	1 769	1 183		-6 667	
SAS SACAM PARTICIPATIONS	62 557 730	16 748 259	2,27%	1 642	1 642		9 815	
SAS SACAM AVENIR	192 189 390	-25 712 286	2,12%	4 611	4 611		-25	
SACAM ASSURANCE CAUTION	13 713 270	23 089 495	2,42%	1 223	1 223		2 037	47
SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME	44 089 250	7 906 737	12,30%	8 234	8 234		570	
AKTYA (SAIEMB)	17 596 326	4 826 252	6,06%	929	929		856	8
SAS C2MS	53 053 160	12 135 414	1,67%	1 480	1 480		7 835	70
SAS DELTA	79 550 180	-1 672 410	2,04%	1 620	1 620		-34	
GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS	44 992 500	14 509 816	4,71%	4 000	4 000		-1 515	
CAPS (CTCAM)	511 040	41 117 314	1,44%	872	872		2 431	21
SEDD	15 671 376		6,36%	881	881			

##### ✓ Titres de participation non consolidés (en Suisse)

INFORMATIONS FINANCIERES	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus - Brutes	Valeurs comptables des titres détenus - Nettes	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
<b>Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Franche-Comté</b>								
<b>Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit :</b>								
CREDIT AGRICOLE NEXT BANK (SUISSE)	CHF	300	396	12,60%	38 874	38 874	11 595	1 209
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>38 874</b>	<b>38 874</b>		

### 3.6 Tableau des cinq derniers exercices

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>1- Situation Financière</b>					
Capital social (en milliers d'euros)	77 970	77 970	77 970	77 970	77 970
Nombre de parts sociales	3 702 438	3 702 438	3 702 438	3 702 438	3 702 438
Nombre de CCA	1 495 584	1 495 584	1 495 584	1 495 584	1 495 584
<b>2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)</b>					
Produit Net Bancaire	281 382	269 816	269 408	280 576	284 004
Résultat Brut d'exploitation avant amortissements	127 561	109 140	104 904	117 689	117 108
Impôt sur les bénéfices	36 558	28 067	15 113	27 107	26 453
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	67 584	67 476	68 549	70 168	70 258
Bénéfices distribués	6 805	6 484	7 558	7 679	7 619
<b>3- Résultat des opérations réduit à 1 titre (en €)</b>					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,26	0,18	0,44	0,44	0,42
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	3,90	3,89	3,96	4,05	4,05
<b>4- Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice	1 262	1 280	1 271	1 266	1 263
Montant de la masse salariale de l'exercice	53 507	52 752	55 407	55 438	56 876
Montant versé au titre des charges sociales et assimilées de l'exercice	25 683	24 531	25 782	28 372	27 754

a. Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

#### Evénements postérieurs

##### **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Crédit Agricole S.A. démantèlera le 2 mars 2020 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Caisse régionale Crédit Agricole de Franche-Comté, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 56,25 M€ d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 19,04 M€ d'euros.

## Perspectives 2020

La poursuite du projet d'entreprise, l'accélération de la digitalisation et le déploiement projet client « Mon agence » seront les éléments forts de l'année 2020.

Le village by CA positionné à Besançon continuera à accueillir et accompagner de nouvelles start'up en 2020 avec un savoir-faire d'ores et déjà reconnu.

2020 laissera comme en 2019 une place importante au déploiement du projet client (projet groupe) qui a pour objectif principal de s'inscrire en véritable partenaire pour nos clients dans le temps avec une exigence toujours accrue en matière d'excellence relationnelle, et ce au travers de 4 grands marqueurs :

- ✓ Etre la banque du vrai conseil patrimonial
- ✓ Etre la banque qui réinvente de la relation au quotidien
- ✓ Etre la banque partenaire des moments clés
- ✓ Etre la banque qui accompagne les projets clients

La dynamique de conquête sera encore en 2020 un axe fort prioritaire du développement de la caisse régionale.

Les efforts réalisés les années précédentes en terme de développement de la collecte se poursuivront sur 2020 dans l'optique de continuer à réduire les besoins de refinancement. L'encours de crédits est pour sa part prévu en légère augmentation. Le produit net bancaire devrait connaître une stabilisation en 2020, la stagnation des taux, le maintien d'une bonne maîtrise des charges et des risques devant conduire à un résultat assez proche de 2019.

L'objectif d'amplification du modèle mutualiste et coopératif se poursuivra en 2020 avec la tenue de nos AG de CL en début d'année, le 2<sup>ème</sup> Festi'comtois et l'accompagnement d'évènements sur l'ensemble de nos territoires.

Dotée depuis 2013 d'un poste fonctionnel en charge de la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise, la Caisse Régionale continuera d'organiser sa politique responsable en matière de développement durable.

## b. Informations diverses

### i. Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4. Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

En application de la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie) concernant l'information sur les délais de paiement, le montant des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2019 est le suivant :

290 Factures reçues non réglées au 31/12/2019 dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 91 jours	Total
Montant total des factures (TTC) en k€	0	103	43	4	140	290

Sur l'année 2019, les factures sont en moyenne réglées 26 jours après leur date d'émission.

### ii. Informations relatives aux comptes inactifs

Parmi nos comptes clients, 11 775 comptes inactifs ont été répertoriés en 2019, pour un montant de 4 641 534.10 €

427 comptes (enregistrant plus de 10 ans d'inactivité) ont été transférés à la Caisse de Dépôts et Consignation pour un montant total de 159 597.45 €

### iii. Charges non fiscalement déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 68 milliers d'euros.

## 4. Informations prudentielles et facteurs de risques

### 4.1 Informations prudentielles

#### Composition et pilotage du capital

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques de la Caisse régionale de Franche-Comté sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Gestion des risques ».

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;

le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie 1.7.4 : « situation a Adéquation du capital économique ») ;

le **Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels la Caisse régionale de Franche-Comté est, ou pourrait être exposée compte tenu de ses activités.

Les ratios de solvabilité font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein de la Caisse régionale de Franche-Comté (décrit dans le chapitre « Facteurs de risque »).

#### **Cadre réglementaire applicable**

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive*, dite CRD 4), et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit CRR) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, « Redressement et résolution des banques » ou Bank Recovery and Resolution Directive (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 et est appliquée depuis le 1er janvier 2015. Le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 30 Juillet 2014 et est entré en vigueur le 1er janvier 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le paquet bancaire ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne pour application progressive d'ici fin juin 2021 :

BRRD 2 : Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2014/59/EU ;

SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le règlement (UE) No 806/2014 ;

CRD 5 : Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2013/36/EU ;

CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le Règlement (UE) No 575/2013.



Les directives BRRD 2 et CRD 5 seront transposées en droit français. Les règlements SRMR 2 et CRR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate).

Dans le régime CRR 2/CRD 4 (et dans l'attente de la transposition de CRD 5), quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;

le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;

le ratio de fonds propres globaux ;

le ratio de levier.

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et s'appliquent aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;

les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025).

Les ratios sont également en vision non phasée comme si les nouvelles dispositions réglementaires étaient d'application immédiate.

Les exigences applicables à la Caisse régionale de Franche-Comté sont respectées.

### **Supervision et périmètre prudentiel**

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines entités du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, La Caisse Régionale de Franche-Comté a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

### **Politique de capital**

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a dévoilé sa trajectoire financière pour le plan à moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

Groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16% à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80% de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie I (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24% à 25% des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné d'au moins 8% du TLOF.

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurisation des dépôts de ses clients et sa notation vis-à-vis des agences de rating.

Groupe Crédit Agricole S.A.

Le groupe Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif de maintenir un ratio CET1 de 11%. Il s'engage à distribuer en numéraire 50% de son résultat net du coût des dettes de type *additional Tier 1*.

Dans un contexte économique-réglementaire incertain, ce modèle soutient un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire, une allocation d'actifs agile, et le financement de la moitié du démantèlement du mécanisme de garantie Switch d'ici fin 2022. Ce niveau de fonds propres sécurise aussi le respect de la recommandation SREP P2G.

Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

### **Gouvernance**

Le Contrôle Permanent de la Caisse Régionale rend compte au Comité Risque composé d'Administrateurs des indicateurs prudentiels et d'appétence aux risques. Le Président du Comité Risque rapporte ses conclusions au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale.

### **Fonds propres prudentiels**

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1) ;

Les fonds propres de catégorie 1 (*Tier 1*), constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;

Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1)

Ils comprennent :

le capital ;

les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;

les intérêts minoritaires, qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;

les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :

- les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat ;
- les parts sociales en attente de remboursement

les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;

la *prudent valuation* ou « évaluation prudente » qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si, comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation ;

les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables ;

les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions ;

les instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;

les instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;

la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %) ;

les ajustements demandés par le superviseur au titre du Pilier 2 (engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution).

Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou Additional Tier 1 (AT1)

Ils comprennent principalement :

les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*).

les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

La Caisse régionale n'émet pas d'instruments de fonds propres AT1.

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de bail-in (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et Tier 2.

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Ils comprennent :

les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans et pour lesquels :

Les incitations au remboursement anticipé sont interdites ;

une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance.

Les déductions de détentions directes d'instruments Tier 2 (dont *market making*) ;

l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB (*Internal Rating Based*) ;

les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments Tier 2 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;

les déductions d'instruments Tier 2 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;

les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant des instruments *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR 2).

#### Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 4 (dans l'attente de la transposition de CRD 5), des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive de traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1<sup>er</sup> janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la réglementation CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;

La partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier 2* par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond à la somme :

Du *Tier 2* éligible CRR 2 ;

des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 27 juin 2019 ;

d'une fraction du *Tier 2* non éligible CRR émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014, égale au minimum :

du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 30 % (seuil pour l'exercice 2019) des titres *Tier 1* non éligibles ;

de 30 % (seuil pour 2019) du stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de *Tier 2* non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 0 millions d'euros.

Situation au 31 décembre 2019

Le tableau ci-après présente les fonds propres prudentiels au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Fonds propres prudentiels simplifiés (en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capitaux propres part du groupe	0	0	1 743	1 743
(-) Prévion de distribution	0	0	0	0
Intérêts minoritaires éligibles	0	0	0	0
(-) Prudent valuation	(8)	(8)	(24)	(24)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	0	0	(1)	(1)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(8)	(8)	(8)	(8)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement ne détient pas d'investissement important	(715)	(715)	(682)	(682)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	(2)	(2)	(2)	(2)
Autres éléments du CET1	1 865	1 865	(8)	(8)
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>1 132</b>	<b>1 132</b>	<b>1 018</b>	<b>1 018</b>
(-) Instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important	(2)	(2)	(2)	(2)
(-) Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2	0	0	0	0
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1 (déduit du CET1)	2	2	2	2
Autres éléments du Tier 1	0	0	0	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>1 132</b>	<b>1 132</b>	<b>1 018</b>	<b>1 018</b>
Instruments de capital éligibles Tier 2	0	0	0	0
Instruments de capital Tier 2 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0	0	0
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	16	16	4	4
Excédent de déduction d'éléments T2 sur les fonds propres T2 (déduit des AT1)	0	0	0	0
Autres éléments du Tier 2	(3)	(3)	(1)	(1)
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX</b>	<b>1 145</b>	<b>1 145</b>	<b>1 021</b>	<b>1 021</b>

#### Evolution des fonds propres prudentiels sur la période :

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 1 132 millions d'euros au 31 décembre 2019 et font ressortir une hausse de 114 millions d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2018.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

Evolution des fonds propres prudentiels phases (en millions d'euros)	31/12/2019 VS 31/12/2018
<b>Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2018</b>	<b>1 018</b>
Augmentation de capital	0
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution	0
Prévision de distribution	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	47
Intérêts minoritaires éligibles	0
Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	1
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	0
Dépassement de franchises	(33)
Excédent de déduction d'éléments AT1 sur les fonds propres AT1	0
Autres éléments du CET1	99
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 au 31/12/2019</b>	<b>1 132</b>
<b>Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2018</b>	<b>0</b>
Variation des autres éléments du Tier 1	0
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1 au 31/12/2019</b>	<b>0</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 au 31/12/2019</b>	<b>1 132</b>
<b>Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2018</b>	<b>3</b>
Emissions	0
Remboursements	0
Autres éléments du Tier 2	10
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 au 31/12/2019</b>	<b>13</b>
<b>FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2019</b>	<b>1 145</b>

### Adéquation du capital

L'adéquation du capital porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels et d'instruments éligibles à une exposition en risque, en levier, ou en bilan. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie 2 « Composition et évolution des emplois pondérés ».

#### Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, Tier 1 et fonds propres globaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie 2 « Composition et évolution des emplois pondérés »).

Au numérateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- Les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- Les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

Au dénominateur des ratios de solvabilité

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à des calculs d'emplois pondérés. Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit restent mesurées selon deux approches :

- L'approche "Standard" qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- L'approche "Notations internes" (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement. On distingue :
  - l'approche "Notations internes fondation" selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
  - l'approche "Notations internes avancées" selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

Exigences prudentielles

Les exigences en fonds propres au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR.

Exigences minimales	31/12/2019	31/12/2018
Common Equity Tier 1 (CET1)	4,5%	4,5%
Tier 1 (CET1 + AT1)	6,0%	6,0%
Fonds propres globaux (Tier 1 + Tier 2)	8,0%	8,0%
Coussin de conservation	2,50%	1,88%
Coussin contracyclique	0,24%	0,00%
Coussin pour risque systémique	0,00%	0,00%
<b>Exigence globale de coussins de fonds propres</b>	<b>2,74%</b>	<b>1,88%</b>
<b>Exigences minimales y compris coussins de fonds propres</b>		
Ratio CET1	7,24%	6,38%
Ratio Tier 1	8,74%	7,88%
Ratio global	10,74%	9,88%

Excédent de capital	31/12/2019	31/12/2018
CET1	764	1 018
Tier 1	688	1 018
Fonds propres globaux	599	1 021

#### Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

Le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019) ;

le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de l'établissement étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD<sup>1</sup>) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;



les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) entre 0 % et 3,5 %) ; ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier 2019, phasé à 0,75% en 2018. La Caisse Régionale de Franche-Comté n'est pas soumise à ces exigences.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique se sont appliqués par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (75 % du coussin demandé en 2018, 100% en 2019).

A ce jour, des coussins contracycliques sur 15 pays ont été activés par les autorités nationales compétentes. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) a porté ce taux à 0,25 % au 1er juillet 2019 ; il sera de 0,50% à compter du 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions dans ces pays, le taux de coussin contracyclique s'élève à 0.24%.

Situation au 31 décembre 2019

Synthèse chiffres-clés (en millions d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Phasé	NonPhasé	Phasé	NonPhasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 132	1 132	1 018	1 018
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 132	1 132	1 018	1 018
FONDS PROPRES GLOBAUX	1 145	1 145	1 021	1 021
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	5 087	5 087	5 212	5 212
RATIO CET1	22,2%	22,2%	19,5%	19,5%
RATIO TIER 1	22,2%	22,2%	19,5%	19,5%
RATIO GLOBAL	22,5%	22,5%	19,6%	19,6%

Les exigences minimales applicables sont respectées ; le ratio CET1 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté est de 22.2 %.

En tenant compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne, portant à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR), les ratios CET1 et globaux phasés de la Caisse régionale ressortent respectivement à 22.2% et 22.5% au 31 décembre 2019.

## Ratio de levier

### Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre

entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

L'exigence minimale de ratio de levier sera de 3% ;

À ce niveau s'ajoutera, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;

Enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Situation au 31 décembre 2019

Le ratio de levier de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche-Comté s'élève à 8.8 % sur une base de *Tier 1* phasé.

	31/12/2019	31/12/2018
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)	13 231	12 386
Expositions sur dérivés	14	15
Expositions sur opérations de financement sur titres (SFT)	60	39
Autres expositions de hors-bilan	858	796
Expositions intragroupe exemptées	-1 297	-945
Montant des actifs déduits	0	0
<b>Exposition totale aux fins du ratio de levier</b>	<b>12 876</b>	<b>12 292</b>
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	1 132	1 018
<b>Ratio de levier</b>	<b>8,8%</b>	<b>8,3%</b>

Le ratio de levier est en hausse de 50 pb sur l'année.

#### Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (*Switch*)

Les exigences prudentielles sur la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances ont fait l'objet d'un transfert de risque aux Caisses régionales à travers la mise en place de garanties spécifiques (*Switch*), depuis le 2 janvier 2014. Le montant garanti s'élève à 9,2 milliards d'euros, dont 160 millions consentis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. a informé les Caisses régionales en Janvier 2020 son intention de rembourser 35% de la garantie en date du 2 mars 2020.

Autres liens de capital entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

#### Composition et évolution des emplois pondérés

(en millions d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<b>Risque de crédit</b>	<b>4 555</b>	<b>4 698</b>
dont approche standard	510	492
dont approche fondation IRB	1 201	1 168
dont approche avancée IRB	1 424	1 595
dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 417	1 443
dont risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	3	1
<b>Risque de marché</b>	<b>49</b>	<b>41</b>
dont risque de change	49	41
<b>Risque opérationnel</b>	<b>482</b>	<b>472</b>
dont approche standard	10	10
dont approche par mesure avancée	472	462
<b>TOTAL</b>	<b>5 087</b>	<b>5 212</b>

Le compartiment « actions en approche NI » du risque de crédit contient notamment les exigences au titre des participations financières détenues par la Caisse régionale dans notamment SAS Rue La Boétie et SACAM Mutualisation, mais également les exigences liées à l'engagement de garantie donné relatif au contrat Switch.

#### 4.2 Facteurs de risques

Les principaux types de risques propres à l'activité du Groupe ainsi que de la Caisse Régionale sont présentés ci-après et sont explicités au travers des actifs pondérés ou d'autres indicateurs lorsque les actifs pondérés ne sont pas adaptés.

**Le risque de crédit :** le risque de crédit est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 4 555 millions d'euros au 31 décembre 2019. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions y compris ceux liés aux activités d'assurance.

**Le risque opérationnel :** le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou

d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ou l'utilisation d'un modèle (risque de modèle), ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation. Les actifs pondérés spécifiques à ce risque s'élèvent à 482 millions d'euros au 31 décembre 2019.

**Le risque de contrepartie :** le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées. L'exposition au risque de contrepartie est comprise dans le risque de crédit.

**Le risque de marché :** le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

**Le risque de titrisation du portefeuille bancaire :** la titrisation est une opération ou un montage par lequel le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches. Tout engagement pris dans le cadre d'une structure de titrisation (y compris les dérivés et les lignes de liquidité) est considéré comme une exposition de titrisation. L'essentiel de ces engagements est en portefeuille bancaire prudentiel

**Le risque de liquidité :** le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique du Groupe peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress.

De manière transversale, les risques auxquels le Groupe et la Caisse Régionale sont exposés peuvent provenir d'un certain nombre de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macro-économique, concurrentiel, de marché et réglementaire ou de facteurs liés à la mise en œuvre de sa stratégie, à son activité ou à ses opérations.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

## **FACTEURS DE RISQUE LIÉS À L'ÉMETTEUR ET À SON ACTIVITÉ**

Compte tenu de la structure du Groupe Crédit Agricole, et notamment au regard du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (tel que décrit ci-après dans le facteur de risque « a) *Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée* », les facteurs de risque pertinents liés à l'Émetteur et à son activité sont ceux relatifs au Groupe Crédit Agricole, tels que décrits ci-après.

En complément des descriptions qualitatives et quantitatives présentées ci-après, le tableau ci-dessous présente, de manière générale, le montant des actifs pondérés relatifs aux principaux risques auxquels est exposé la Caisse Régionale

<i>Actifs pondérés ( en Millions d'euro)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Total	5 086	5 212
dont risque crédit	4 555	4 697
dont risque opérationnel	482	472
dont risque de change	49	41
dont autres risques ( règlement livraisons..)	0	2

Les risques propres à l'activité de la Caisse Régionale de Franche-Comté sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes :

- risques de crédit et de contrepartie,
- risques financiers,
- risques opérationnels et risques connexes,
- risques liés à l'environnement dans lequel La Caisse Régionale évolue,
- risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale et
- risques liés à la structure de la Caisse Régionale.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

## **1. Risques de crédit et de contrepartie**

### **a) La Caisse Régionale est exposée au risque de crédit de ses contreparties**

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels La Caisse Régionale est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ces obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, La Caisse Régionale pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En conséquence, la Caisse Régionale est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2019, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie ( RWA ) de la Caisse Régionale s'élevait à 4 555 millions d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 32% sur la clientèle de détail, 29% sur les entreprises, 2.3 % sur les États et 3.5% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement.

**b) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale**

La qualité du crédit des emprunteurs corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale.

Au 31 décembre 2019, l'exposition de la Caisse Régionale sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 1 998 millions euros

**c) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur La Caisse Régionale**

La capacité de la Caisse Régionale à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des banques d'investissement, des fonds communs de placement ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par La Caisse Régionale ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2018, le montant total des expositions brutes de la Caisse Régionale sur des contreparties Etablissements de crédit et assimilés était de 1 550 millions d'euros dont 594 millions d'euros en méthode notations internes.

**d) La Caisse Régionale pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée**

A fin décembre 2019, les expositions crédit de la Caisse Régionale sur la filière « personnes privées » s'élevaient à 10 134 millions d'euros, soit près de 69% des expositions au risque de crédit. Par ailleurs, la Caisse Régionale est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel il est exposé. Au 31 décembre 2019, le portefeuille de prêts commerciaux de la Caisse Régionale était composé à hauteur de, 3,47% d'emprunteurs du secteur public (compris des collectivités locales). Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse Régionale devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale pourraient en être affectées

**e) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par La Caisse Régionale lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière**

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons, comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale.

Au 31 décembre 2019, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse Régionale s'élevait à 12 225 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 197 millions.

**f) La Caisse Régionale est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Toutefois La Caisse Régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book.

**2. Risques financiers**

**a) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent La Caisse Régionale à des risques de marché**

Les activités de la Caisse Régionale peuvent être impactées par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse Régionale est ainsi exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change notamment sur le Franc Suisse, de la prime applicable à ses émissions obligataires.

**b) Toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale**

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale. A titre illustratif sur l'année 2019, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de + 100 points de base, la Caisse Régionale perdrait 6,9 millions d'euros sur le portefeuille bancaire, soit une baisse de 2.4% du PNB. L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 86 millions d'euros, soit 8,1% des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) de la Caisse Régionale après déduction des participations. Par ailleurs, une augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur la rentabilité de la Caisse Régionale.

**c) Les stratégies de couverture mises en place par La Caisse Régionale pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisées par la Caisse Régionale pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse Régionale détient une position longue sur un actif, elle pourrait couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par La Caisse Régionale.

**d) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse Régionale, ainsi que de la dette de la Caisse Régionale, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse Régionale, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse Régionale au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

**e) La Caisse Régionale peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour La Caisse Régionale. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale venait



à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2019, La Caisse Régionale détient 1 245 millions d'instruments de capitaux propres dont 990 millions comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

Concernant la Caisse régionale de Franche-Comté, ses principales participations stratégiques se situent dans les structures Groupe Crédit agricole que sont la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation et qui contribuent significativement par leurs dividendes aux revenus de la Caisse. Au travers de ces entités qui portent respectivement 55,9% du capital de Crédit agricole SA et environ 25% du capital de chaque Caisse régionale (\*), la Caisse peut se trouver indirectement exposée, et en fonction de sa quote-part détenue dans ces entités, à des risques affectant La Caisse Régionale.

(\*) Hors Corse

**f) La Caisse Régionale doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser son risque de pertes**

La Caisse Régionale est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale est incertain, et si La Caisse Régionale perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Au 31 décembre 2019, la Caisse Régionale affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio - ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 118,56% supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

**3. Risques opérationnels et risques connexes**

Le risque opérationnel de la Caisse Régionale de Franche-Comté est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des Prestations de Service Essentielles Externalisées (PSEE). Sur la période allant de 2017 à 2019, les risques opérationnels dus aux traitements des opérations représentent près de 50% de l'ensemble, suivent la fraude externe pour 19% puis les relations client pour 18%.

**a) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par La Caisse Régionale pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par La Caisse Régionale ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale utilise dans le cadre de

la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer La Caisse Régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

**b) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de la Caisse Régionale dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues**

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur, la Caisse Régionale est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par la Caisse Régionale s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse Régionale pourrait enregistrer des pertes imprévues.

**c) La Caisse Régionale est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La Caisse Régionale est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, elle se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles